académie
Versailles

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Val-d'Oise

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COURRIER REÇU LE
03 JUIN 2018
Mairie DE LIVILLIERS
95300

Osny, le 22 juin 2018

Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Val-d'Oise,

à

Madame la Maire
Hôtel de Ville
10 rue de la Chaise
95300 LIVILLIERS

Service des Moyens et du Pilotage
Chef de Service : A. COSTE

Bureau Moyens du 1er Degré
Affaire suivie par :
C. LEMONY

Téléphone : 01.79.81.22.19

Mél : ce.ia95.dos@ac-versailles.fr

Immeuble le Président
2A, avenue des Arpents
95525 CERGY PONTOISE cedex
http : www.ac-versailles.fr

Madame la Maire,

Suite à la Commission Départementale de l'Education Nationale qui s'est tenue le 19 juin 2018, veuillez trouver ci-joint l'(es) arrêté(s) individuel(s) relatif(s) aux mesures de carte scolaire mises en place à compter du 1er septembre 2018 dans votre commune.

Veuillez agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Académique

La Responsable du Service des Moyens et du Pilotage

Agnès COSTE

académie
Versailles

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Val-d'Oise

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRETE
DE MESURE DE CARTE SCOLAIRE

Vu le code de l'éducation nationale notamment les articles : L211-1 à L212-9, R211-2 et D211-9.
Vu la loi du 15 avril 1909, relative à la création de classes de perfectionnement annexées aux écoles élémentaires publiques;
Vu l'ordonnance 2000-549 du 15 juin 2000 modifiée relative à la partie législative du code de l'Education;
Vu le décret du 19 novembre 1990 modifiant le décret du 11 juillet 1979 portant délégation de pouvoirs aux Inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education;
Vu l'arrêté collectif du 20 juin 2018, portant mesure de carte scolaire du premier degré pour l'année 2018-2019;

Après consultation du Comité Technique Spécial Départemental du 5 juin 2018 ;
Après consultation du Conseil Départemental de l'Education Nationale du 19 juin 2018 ;

ARRETE :

La structure pédagogique de l'**EE ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE** à LIVILLIERS immatriculée **0950251G** au Registre National des Etablissements, est modifiée par la mesure suivante avec effet au 1er septembre 2018:

Fermeture d'une classe élémentaire

A compter de cette date, cet établissement comporte :

Une classe élémentaire

Fait à Osny, le 22 juin 2018

Pour le Directeur académique
des services de l'éducation nationale
et par délégation
Le Secrétaire Général

Bernard FRADIN

Destinataires :
Mairie de LIVILLIERS
Etablissement EE ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
IEN de VEXIN
Carte Scolaire
Gestion Individuelle